



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2021  
Délibération n DEL-2021-0353

Objet : Modification des représentants au sein du comité de direction de l'office de tourisme communautaire Belledonne-Chartreuse

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 56  
Pouvoirs : 13  
Absents : 0  
Excusés : 18  
Pour : 69  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

17.11.21

et affichage le

17.11.21

Secrétaire de séance : Jean-François CLAPPAZ

Le vendredi 22 octobre 2021 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 15 octobre 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Christiane CHARLES, Alexandra COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Christelle MEGRET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Julien LORENTZ à Patrick BEAU, Philippe BAUDAIN à Henri BAILE, Michel BELLIN - CROYAT à Christophe BORG, Dominique BONNET à Michèle FLAMAND, Cécile CONRY à François BERNIGAUD, Brigitte DULONG à Annick GUICHARD, Nelly GADEL à Emmanuelle MOREAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Franck SOMME à Martine VENTURINI, Brigitte SORREL à Christophe ENGRAND, Youcef TABET à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Annie FRAGOLA,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Vu la délibération n°DEL-2020-0226 du conseil communautaire en date du 21 septembre 2020 désignant les représentants du Grésivaudan au sein du conseil d'administration de l'office de tourisme communautaire Belledonne-Chartreuse,

Monsieur le Président rappelle que l'Etablissement public industriel et commercial (EPIC) Office de tourisme Belledonne-Chartreuse est chargé de développer la fréquentation touristique sur la communauté de communes Le Grésivaudan, en dehors des territoires pourvus d'un office de tourisme communal autonome, conformément à la réglementation en vigueur.

L'EPIC est géré par un comité de direction composé de 31 membres répartis en trois collèges comme suit :

- Collège « élus » : 16 membres élus en son sein par le conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne,
- Collège « personnes qualifiées » : 3 membres, personnes physiques, désignées par le conseil de communauté à la communauté de communes sur proposition du Président,
- Collège « socio-professionnels » : 12 membres (personnes morales ou physiques) désignées par le conseil communautaire. Pour les personnes morales, le représentant est désigné par la personne morale. A défaut de désignation, c'est le représentant légal de la personne morale qui siège au sein du comité de direction.

Suite aux élections municipales de la commune de Barraux des 23 et 30 mai 2021, ayant entraîné l'élection d'un nouveau Maire, le siège de Mme Ingrid Béatini est à pourvoir au sein du collège « élus ».

**Ainsi, Monsieur le Président propose de nommer M. Christophe Suszylo au sein du collège « élus », en remplacement de Mme Ingrid Béatini.**

Le collège « élus » se compose ainsi de :

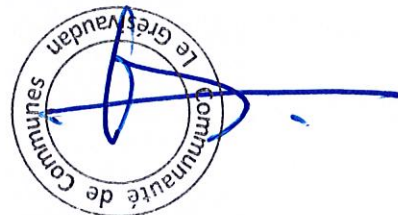
- M. Sidney REBBOAH
- Mme Régine MILLET
- Mme Anne-François BESSON
- M. Christophe SUSZYLO
- M. Youcef Tabet
- Mme Alexandra COHARD
- M. Julien LORENTZ
- M. Christophe BORG
- Mme Françoise MIDALI
- M. Philippe LORIMIER
- M. Pierre FORTE
- Mme Brigitte DESTANNE DE BERNIS
- M. Robert MONNET
- M. Martin GERBAUX
- M. Michel BELIIN-CROYAT
- M. Franck REBUFFET-GIRAUD

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 22 . 10 . 21

Le Président,  
Henri BAILE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Accusé de réception en préfecture  
038-200018166-20211022-DEL-2021-0353-AI  
Date de télétransmission : 17/11/2021  
Date de réception préfecture : 17/11/2021